

RÉSOLUTION
2023-003

SALAIRES POUR LA SEMAINE DU 1^{ER} AU 7 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

CONSIDÉRANT QUE pour la semaine du 1^{er} au 7 octobre 2023, des salaires au montant de 1 667,02 \$ doivent être payés pour les employés, selon le registre des heures travaillées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à payer les salaires pour la semaine du 1^{er} au 7 octobre 2023.

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

| | |
|--|-----------|
| La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec | |
| | |
| Secrétaire | Président |